

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) **C'est quoi ? Pour qui ?**

- Un processus d'appui mis à disposition de tout professionnel en interrogation sur sa situation actuelle et/ou son avenir professionnel
- Un cheminement personnel, un processus dynamique de co-construction du parcours professionnel
- Une offre de service d'accompagnement gratuit et confidentiel
- Sous forme d'entretiens en dehors du temps de travail
- Cela demande un investissement et entière implication du bénéficiaire (documents à rédiger, recherche d'information, enquête métier...)
- Possibilité de suspendre ou d'arrêter son accompagnement à tout moment

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Que permet le CEP ?

De disposer d'un temps d'écoute, de recul et d'appui sur sa situation professionnelle, afin :

- D'exprimer sa demande et de clarifier son besoin
- De faire le point sur sa situation professionnelle
- De formaliser ou clarifier son projet d'évolution professionnelle (mobilité interne ou externe, reconversion, créer ou reprendre une entreprise)
- D'identifier, le cas échéant, ses compétences ou qualifications à faire connaître, à acquérir ou à développer pour réussir son projet
- D'évaluer la pertinence et la faisabilité de son projet
- D'identifier les ressources et les appuis favorisant la mise en œuvre (dispositifs, prestations complémentaires, financement...)

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Les 2 niveaux du CEP

Niveaux	Objectifs	Descriptif
Niveau 1 Accueil individualisé	Analyser la situation professionnelle, décider de la poursuite ou non de la démarche, identifier les acteurs susceptibles de l'y aider	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien physique, téléphonique, ou en visio - Accueillir - Informer sur les métiers, l'emploi, les dispositifs de formation,... - Orienter vers les acteurs les plus adaptés
Niveau 2 Conseil personnalisé	Formaliser un projet d'évolution professionnelle et la stratégie assortie	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens physiques, téléphoniques, ou en visio - Ateliers collectifs présentiels ou distanciels - Clarifier la demande et les priorités en matière d'évolution professionnelle - Identifier les compétences et les emplois possibles - Bénéficier d'une méthodologie de construction du projet professionnel - Définir un projet professionnel en co-construction - Apprécier la faisabilité du projet - Co-construire un plan d'action (actions à conduire, moyens pour y parvenir, acteurs à mobiliser, délais de réalisation)